

# Conditions Générales

## POUR LE PRATICIEN

L'acte médical est désigné par l'une des mentions suivantes :

C = Consultation au Cabinet du médecin omnipraticien

CS = Consultation au Cabinet par le médecin spécialiste ou qualifié (autre que le médecin neuro-psychiatre)

CNPSY = Consultation au Cabinet par le neuro-psychiatre

V = Visite de jour au domicile du malade par le médecin

VN = Visite de nuit au domicile du malade par le médecin

VD = Visite du dimanche par le médecin au domicile du malade

VD = Visite de jour au domicile du malade par un spécialiste qualifié

PC = Acte de pratique médicale courant et de petite chirurgie

K = Actes de chirurgie et de spécialistes

SF = Actes pratiqués par la sage femme et relevant de sa compétence

SFI = Soins infirmiers pratiqués par la sage femme

AMM = Actes pratiqués par le masseur ou le kinésithérapeute

AMI = Actes pratiqués par l'infirmier ou l'infirmière

AP = Actes pratiqués par un orthophoniste

AMY = Actes pratiqués par un aide-orthophoniste

R-Z = Electro - Radiologie

B = Analyses

## POUR L'ADHERENT

- La mutuelle ne participe aux frais résultant de certains actes que si après avis du contrôle médical, elle a préalablement accepté de les prendre en charge.
- Pour les actes soumis à cette formalité, le malade est tenu, avant l'exécution de ces actes d'adresser au service de la Mutuelle une demande d'entente préalable remplie et signée par son médecin traitant.
- Ce bulletin doit mentionner les raisons pour lesquelles l'application de tel acte ou tel traitement est proposé pour permettre au médecin contrôleur de donner son accord ou de présenter ses observations
- Le bulletin d'entente préalable peut être demandé auprès du service Mutuelle, il sera remis sous pli confidentiel au médecin contrôleur dûment rempli par le médecin traitant.

## LES ACTES SOUMIS A ACCORD PREALABLE

- L'HOSPITALISATION EN CLINIQUE

- L'HOSPITALISATION EN HOPITAL

- L'HOSPITALISATION EN SANATORIUM OU

- PREVENTORIUM

- SEJOUR EN MAISON DE REPOS

- LES ACTES EFFECTUÉS EN SERIE, il s'agit

- d'actes répétés en plusieurs séances ou actes

- globaux comportant un ou plusieurs échelons

- dans le temps.

- LES INTERVENTIONS CHIRURGICALES

- L'ORTHOPEDIE

- LA REEDUCATION

- LES ACCOUCHEMENTS

- LES CURES THERMALES

- LA CIRCONCISION

- LE TRANSPORT EN AMBULANCE

## EN CAS D'URGENCE

Les actes d'urgence échappant à la procédure d'entente préalable, l'intéressé doit prévenir dans les 24 heures le Service Mutuelle qui donnera ou non son accord

Cette feuille complétée par le praticien, à l'occasion de chaque visite ou l'exécution de chaque ordonnance médicale ne doit être utilisée que pour un seul malade



*BU*  
*10/10/98*  
**MUPRAS**

Mutuelle de Prévoyance et d'Actions Sociales  
de Royal Air Maroc

DATE DE DEPOT

AEROPORT CASA ANFA  
CASABLANCA  
TEL : 05 22 91 26 46 / 2648 / 2649 /  
FAX : 05 22 91 26 52  
TELEX : 3998 MUT  
E-mail : mupras@RoyalAirMaroc

**FEUILLE DE SOINS 1583862**

### A REMPLIR PAR L'ADHERENT

Nom & Prénom : *SOUAFI RAYANE*

Matricule : *3395* Fonction : Poste :

Adresse : *06 61 15 02 70*

Télé. : Signature Adhérent : *MUPRAS*

### A REMPLIR PAR LE MEDECIN TRAITANT

Nom & Prénom du patient : *SOUAFI RAYANE* Age : *11 ANS*

Lien de parenté avec l'adhérent : Adhérent  Conjoint  Enfant

Date de la première visite du médecin : *25/12/98*

Nature de la maladie : *bronchite*

S'il s'agit d'un accident : causes et circonstances *MUPRAS*

A *Casablanca*, le *25/12/98* Signature et cachet du médecin *DRAHOU AHMED*

Durée d'utilisation 3 mois *DR LAHLI PEDIATRE*

## **RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES**

des s	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et Signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
119	CS	1	219	DR. LAHLOU AHMED PEDIATRE 910288930 910288930 Casablanca 63
3ng	CG	1	0	DR. LAHLOU AHMED PEDIATRE 910288930 910288930 Casablanca 63

## **EXECUTION DES ORDONNANCES**

N° de la Facture	Date	Montant de la Facture
	25/02/19	471,60
	03/03/19	
	20/03/19	
	27/03/19	60,80

## **ANALYSES - RADIographies**

## AUXILIAIRES MEDICAUX

Chet et Signature du praticien	Dates des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

## SOINS ET PROTHESES DENTAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué et indiquer la nature des soins.

Important : Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	
				COEFFICIENT DES TRAVAUX
				MONTANT DES SOINS
				DEBUT D'EXECUTION
				FIN D'EXECUTION

  

O.D.F. PROTHESES DENTAIRES	DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE			
	H	25533412	21433552	COEFFICIENT DES TRAVAUX
	D	00000000	00000000	MONTANT DES SOINS
	G	00000000	00000000	DATE DU DEVIS
	B	35533411	11433553	DATE DE L'EXECUTION

(Création, remont, adjonction)  
Fonctionnel. Thérapeutique, nécessaire à la profession

Docteur Ahmed LAHLOU

Pédiatre

Ancien Chef de Clinique

du C.H.U de Strasbourg (FRANCE)

Pédiatrie Générale - Réanimation Néonatale

Echographie Pédiatrique



الدكتور أحمد لحلو

اختصاصي في أمراض الأطفال والرضع

طبيب إختصاصي سابقاً بالمستشفى الجامعي

استرسبورغ (فرنسا)

الإنعاش - الفحص بالتلفاز

Casablanca, le .....

25/03/2019

الدار البيضاء ، في

BOUAFI RAYANE

LOT : 9295  
UTAV : 12-20  
PPV : 34 DH 10

34,40

143,60 x 2 = 287,20

Oroken 200

1 cp x 2 /j pendant 8j

AS

Muxol (1 flacon)

1 cac matin et après midi pendant 5j

AS

Brufen (1 flacon)

1 cas x 3 /j pendant 5j

AS

Doliprane 500 (1 boite)

1 sachet x 4 /j si fièvre

AS

Sterimar Stop Rhume (1 flacon)

2 à 6 x /j

Megasfon 80 (1 boite)

1 cp x 2 /j à mettre sous la langue , si colique

AS

22,50

Dr. LAHLOU  
PEDIATRIE  
INP : 91088930  
903, Av.2 Mars Casablanca  
Tél : 05 22 52 62 67

06.61.19.62.60 : 05.22.52.62.63 / 05.22.52.70.83 - المحمول : 903 ، شارع 2 مارس، الطابق الأول - الدار البيضاء - الهاتف :

903, avenue 2 Mars, 1<sup>er</sup> étage - Casablanca - Tél. : 05.22.52.62.63 / 05.22.52.70.83 - GSM : 06.61.19.62.60

**Docteur Ahmed LAHLOU**

**Pédiatre**

Ancien Chef de Clinique

du C.H.U de Strasbourg (FRANCE)

Pédiatrie Générale - Réanimation Néonatale

Echographie Pédiatrique



**الدكتور أحمد لحلو**

اختصاصي في أمراض الأطفال والرضع

طبيب إختصاصي سابقاً بالمستشفى الجامعي

استراسبورغ (فرنسا)

الإنعاش - الفحص بالتلفاز

Casablanca, le ..... ١٠ البيضاء ، في  
27/03/2019

**BOUAFI RAYANE**

PHARMACIE LOT : 7725  
UT.AV : 10-21  
PPV : 36DH40

36,40  
Kopred 20 mg (1 boite)

1/j

2 cp /j pendant 5j

1/j

Pivalone (1 boite)

3 x /j pendant 5j

✓ 60,80

24,40

LAHLOU AHMED  
PEDIATRE  
INP : 91088930  
AV. 2 Mars Casablanca  
Tél : 05.22.52.62.63

